

CERTIFICAT DE CONFORMITE DU CONTROLE DE LA PRODUCTION EN USINE

N° 0380-CPR-4152

Dans le cadre du Règlement (UE) n° 305/2011 du parlement Européen et du conseil du 09 mars 2011 (Règlement des produits de la Construction ou RPC) établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction, il a été établi que pour le produit :

BOIS DE STRUCTURE A SECTION RECTANGULAIRE

Mis sur le marché sous le nom ou la marque commerciale
BOIS DU DAUPHINE

et fabriqué dans l'usine située
38570 LE CHEYLAS

Ce certificat atteste que toutes les dispositions relatives à l'évaluation et à la vérification de la constance des performances décrites dans Annexe ZA de la norme harmonisée

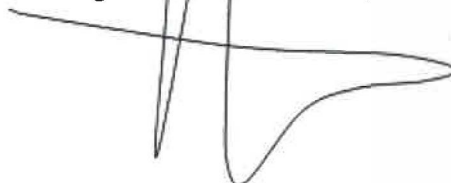
NF EN 14081-1 +A1 (avril 2011)

dans le système 2+ sont appliquées et que le contrôle de production en usine est évalué comme étant conforme aux exigences applicables.

Ce certificat est délivré, par FCBA, pour la première fois le 16/10/2013 et, reste valide ni tant que la norme harmonisée de référence, ni les produits de construction, ni les méthodes EVCP, ni les conditions de fabrication dans le(les) site(s) de production identifié(s) ne sont pas modifiées de manière significative ou à moins d'être suspendu ou retiré par l'organisme de certification.

La liste des certificats de conformité valides est disponible sur le site www.fcba.fr.

Pour l'Organisme Certicateur,



Délivré le 20 Avril 2017

Numéro de Certificat : 0306/2017